

EDITO

Touche pas à mon CTS ! (Cadres Techniques Sportifs)

L'échec des Jeux olympiques de Rome, en 1960, est le point de départ d'une véritable politique d'organisation du sport français pilotée par l'État.

L'[équipe de France](#) (209 hommes et 28 femmes) y remporte cinq médailles : deux en argent, trois en bronze, mais aucun titre olympique, se situant à la 25^e place des nations au tableau des médailles. Pour la première fois, une personne du gouvernement, le colonel Marceau Crespin, est déléguée à la préparation olympique.

Dans les années soixante, le général de Gaulle et Maurice Herzog, secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, remanient profondément les administrations en charge du sport. L'État s'investit dans tous les champs sportifs : équipements, organisation de compétitions, médecine sportive, formation des cadres, sport féminin. En 1966, la création d'un « ministère des sports » couronne cet édifice.

Il s'ensuit la promulgation d'un nombre de textes législatifs relatifs au développement de l'éducation physique et sportive (Mazeaud -1975) et la création de l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP).

Sous l'influence socialiste (années 80), soucieux de promouvoir le service public des activités physiques et sportives, les gouvernements socialistes réaffirment l'importance du rôle de l'État dans ce domaine (Loi Avice, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. Renforcement des CREPS dont les missions sont élargies, et affectation de ressources nouvelles. Circulaire Calmat Chevènement visant à favoriser les activités sportives et culturelles extrascolaires en permettant leur pratique à l'intérieur même de l'école. Droit des jeunes à bénéficier d'un accès à des équipements sportifs. Aménagement des horaires scolaires, création d'emplois d'encadrement, création d'équipements nouveaux, contrats d'apprentissage dans les métiers du sport ; 65 millions de francs sont affectés...

Programme national de développement du sport 2006 qui se fixe comme objectifs de développer la pratique sportive pour le plus grand nombre, de mieux préparer les élites sportives pour les grandes compétitions et de renforcer le rayonnement sportif international de la France, mis en œuvre en partenariat avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Son financement est assuré par le CNDS.

Depuis les années soixante, le mouvement sportif bénéficie d'un appui technique spécifique à travers l'intervention de fonctionnaires ou d'agents publics rémunérés par l'État, au nombre de 1600 à ce jour, répartis dans 79 fédérations (dont les 38 fédérations olympiques et paralympiques 27 fédérations non olympiques reconnues de haut niveau et 13 fédérations multisports). Ces agents, exerçant des missions de conseillers techniques sportifs (CTS), sont chargés de responsabilités diversifiées, liées, en particulier, au sport pour tous (progression de la pratique licenciée), au sport de haut niveau (détection des talents et perfectionnement de l'élite, sélection des équipes nationales), à la formation des cadres. Ils contribuent directement à la mise en œuvre de la politique sportive de l'État et sont garants de la cohérence entre les projets sportifs des fédérations et les orientations prioritaires du ministère de la santé et des sports. Ils s'assurent de la bonne utilisation des crédits publics. Ils assurent auprès des fédérations sportives les missions de directeur technique national (DTN), de DTN adjoint (DTNA), d'entraîneur national (EN), de conseiller technique national (CTN) ou régional (CTR). Les cadres techniques et sportifs sont les "chevilles ouvrières" techniques et pédagogiques.

Projet contesté - « Opération de destruction du sport français »

Le gouvernement a présenté, en septembre 2018, son projet de supprimer les 1 600 postes de CTS en les transférant aux fédérations sportives. Ils devront passer progressivement, et sur la base du volontariat, sous la tutelle des différentes fédérations d'ici à 2025.

Si le projet provoque la colère des cadres sportifs, trente-quatre présidents de fédérations olympiques, soit la quasi-totalité, ont également écrit, mi-avril, à la ministre des sports, Roxana Maracineanu, pour lui

demander de maintenir le statut des cadres d'État qui interviennent dans leurs structures au moins jusqu'en 2024.

La commission olympique et paralympique, composée des présidents de fédérations olympiques, a quant à elle déclaré, fin avril, qu'elle « s'oppose à l'unanimité aux propositions de détachement des CTS qu'elle estime inappropriées ».

Un rapport de l'inspection générale de la jeunesse et des sports, remis en novembre 2018 à Roxana Maracineanu, avait par ailleurs recommandé « d'écarter tout scénario de rupture » immédiate, « dans le contexte de la préparation des équipes de France aux JOP [Jeux olympiques et paralympiques] de Tokyo 2020 et de Paris 2024 ».

« Malgré le courrier des présidents de fédérations refusant le détachement des CTS, malgré le rapport des inspecteurs généraux mettant en garde contre leur décalage, malgré l'action des 400 sportifs de haut niveau vers le Président, malgré le courrier des 1 300 CTS, la ministre poursuit l'œuvre de destruction de son ministère », déplore l'Association des DTN.

En marge du lancement officiel de l'Agence nationale du sport, le 24 avril, Roxana Maracineanu, avait annoncé la nomination d'un médiateur pour « mieux comprendre comment tisser et retisser le lien de confiance ». Les DTN du sport français, eux, sont désormais sur une ligne dure : ils disent avoir « perdu toute confiance dans leur ministre qu'ils considèrent comme hors-jeu ».

Les députés ont adopté, vendredi 3 mai en commission des lois, un article du projet de loi « de transformation de la fonction publique », qui inquiète au plus point les conseillers techniques sportifs (CTS), ces cadres d'État, spécificité et rouage du modèle sportif français.

Dans leur lettre à Roxana Maracineanu, 1152 cadres techniques et pédagogiques ont déclaré : « nous constatons avec stupéfaction que l'unité nationale que devaient créer les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 volera en éclat avec ces stratégies de division du mouvement sportif, valorisant financièrement au passage les Fédérations appâtées face à une réforme globalement refusée ».

Les signataires demandent à la ministre d'« abandonner ce projet et d'engager de réelles concertations ».

L'objectif de 80 médailles aux Jeux olympiques 2024 à Paris, fixé par l'ancienne ministre Laura Flessel, pourrait également être compromis.
Les fédérations olympiques réclament un moratoire.

Les conseillers techniques sportifs ne s'occupent pas uniquement de l'élite. Les CTS sont également chargés de former les éducateurs qui entraînent au niveau amateur, un rôle essentiel pour les petites fédérations sportives. "Sans cadres techniques, notamment en région, qui va dynamiser la vie territoriale, organiser la vie sportive, mener les actions éducatives, s'occuper du sport-santé ? Je suis perplexe. Dans une petite fédération comme la nôtre, ce sont les cadres techniques qui œuvrent sur le terrain", se demande Laurence Modaine, DTN de l'escrime, citée dans L'Équipe de samedi dernier.

Comment vont faire les fédérations qui n'ont pas les moyens du foot, du rugby ou du tennis ? S'ils n'ont pas ces moyens publics, ils devront soit fermer boutique, soit augmenter le prix des licences", abonde Pierre Rondeau, expert en économie du sport interrogé par Europe 1. "On pourrait passer d'un sport populaire et démocratique pour tous à un sport élitiste, où la licence coûtera bien plus cher."

Quelques chiffres :

1984.- J.O. d'hiver à Sarajevo : la France remporte 3 médailles (1 argent – 2 bronzes)

1984.- J.O. d'été à Los Angeles, marqués par le boycott d'une quinzaine de pays du bloc communiste, la France remporte 28 médailles (5 en or, 7 en argent et 16 en bronze).

EDITO

1992.- J.O. d'Albertville : la France remporte 9 médailles (3 en or, 5 en argent, une en bronze).

25 juillet-9 août 1992.- Jeux olympiques de Barcelone (Espagne) : l'un des premiers à se dérouler sans boycott depuis ceux de Munich en 1972 ; la France remporte 29 médailles, dont 8 en or, 5 en argent et 16 en bronze.

1996.- J.O. d'été d'Atlanta (États-Unis) : la France remporte 37 médailles (15 en or, 7 en argent et 15 en bronze).

12 juillet 1998.- La France devient championne du monde de football (3 à 0) à l'issue face au Brésil.

2000.- J.O. d'été de Sydney : la France remporte 38 médailles (13 en or, 14 en argent et 11 en bronze).

2002.- J.O. d'hiver à Salt Lake City : la France remporte 11 médailles (4 en or, 5 en argent, 2 en bronze).

13-29 août 2004.- Jeux olympiques d'été d'Athènes (Grèce) : la France remporte 33 médailles, dont 11 en or, 9 en argent et 13 en bronze.

10-26 février 2006.- Jeux olympiques d'hiver de Turin (Italie) : la France remporte 9 médailles dont 3 en or, 2 en argent et 4 en bronze.

8-24 août 2008.- Jeux olympiques d'été à Pékin (Chine) : la France remporte 40 médailles, dont 7 en or, 16 en argent et 17 en bronze. Selon les termes du [conseil des ministres du 27](#), « le bilan de la délégation française est satisfaisant ».

Les résultats n'ont pas cessé de progresser et ceci est lié aux efforts de l'État, des fédérations et leurs comités, des cadres techniques et pédagogiques et, bien entendu des sportifs.

Marie-Christine FAVERIAL, Médecin fédéral, élue au comité directeur national.